## Dispositif Chèque Habitat - Exemples de cas concrets

**Cas n°1 :** Claude vit seul avec ses 4 enfants. Il a un revenu imposable de 23 000 €. Il contracte un crédit hypothécaire pour l'achat d'une petite maison.

Montant forfaitaire : 4 x 125 € = 500 €
Montant variable : 1520 € – ((23.000 - 21.000) x 1,275 %) = 1.495 €

**Soit un chèque habitat de : 500 € + 1.495 € = 1.995 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, Claude aurait un avantage de 1.252 €.
Le Chèque Habitat lui apporte donc un avantage complémentaire annuel de 743 € soit une hausse de 59 %.
Par ailleurs, Claude peut également bénéficier d'un Accesspack (voir cas n°7).

---

**Cas n°2 :** Jean-Claude vit seul avec ses 3 enfants. Revenus : 35.000 €. Il achète une maison.

Montant forfaitaire : 3 x 125 € = 375€
Montant variable : 1520 - ((35.000-21.000) x 1,275%) = 1.342€

**Soit un chèque habitat de 1.717 €/an.**

En comparaison, dans le système actuel, Jean-Claude aurait un avantage de 1.252 €.
Le Chèque Habitat lui apporte donc un avantage complémentaire annuel de 464 € soit une hausse de 37 %.
Par ailleurs, Jean-Claude peut également bénéficier d'un Accesspack (voir cas n°7).

---

**Cas n°3 :** Fatma et Fabrice sont un couple de jeunes instituteurs avec deux enfants à charge. Ils ont des revenus nets imposables respectifs de 20.000 et 31.000 €. Fatma travaille à mi-temps. Ils achètent une maison.

Montant forfaitaire : 2 x 125 € = 250 €
Montant variable :

- Fatma : 1520 €
- Julien : 1520 € – ((31.000-21.000) x 1,275 %) = 1.393 €

**Soit un total de : 250+ 1.520 + 1.393= 3.163 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, ils auraient eu un avantage de 2.440 €.
La réforme wallonne leur apporte donc un avantage complémentaire annuel de 723 € soit une hausse de 30 %.
Ils peuvent également bénéficier d'un Accesspack (voir cas n°7).

**Cas n°4 :** Marie et Pierre ont 4 enfants. Tous deux sont fonctionnaires. Leurs revenus nets imposables sont respectivement de 47.000 et 51.000 €.

Montant forfaitaire : 4 x 125 € = 500 €
Montant variable :

- Marie : 1520 € – ((47.000-21.000) X 1,275 %) = 1.189 €
- Pierre : 1520 € – ((51.000-21.000) x 1,275 %) = 1.138 €

**Soit un total de : 500+ 1.189 + 1.138= 2.827 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, ils auraient eu un avantage de 2.504 €.
Le chèque Habitat leur apporte donc un avantage complémentaire annuel de 323 € soit une hausse de 12 %.

---

**Cas n°5 :** Natacha et Vincent ont deux enfants. Ils ont des revenus respectifs de 61.000 € et 79.000 €. Ils revendent leur appartement pour acheter une maison avec jardin.

Montant forfaitaire : 2 x 125 € = 250 €
Montant variable :

- Natacha :1520 – ((61.000-21.000) x 1,275 %)=1.010 €
- Vincent: 1520 - ((79.000-21.000) x 1,275 %)=781 €

**Soit un total de : 250+1010+781= 2.041 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, ils auraient eu un avantage de 2.440 €/an.
Le Chèque Habitat engendre une baisse de 400 €, soit une perte de 16 %.

---

**Cas n°6 :** Rodrigue et Charlotte vivent en couple. Charlotte est ingénieur tandis que Rodrigue a fait le choix de s'occuper de sa famille. Leurs revenus nets imposables sont respectivement de 85.000 € et 0 €. Ils ont 4 enfants.

Montant forfaitaire : 4 x 125 € = 500 €
Montant variable :

- Charlotte : 0
- Rodrigue : 1520 €

**Soit un total de : 500+ 1.520 = 2.020 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, ils auraient eu un avantage de 2.504 €/an.
Le Chèque Habitat engendre une baisse de 484 €, soit une perte de moins de 20 %.

**Dispositif Chèque Habitat + autres aides au logement - Exemples de cas concrets**

**Cas n°7 :** Laura, vit seule avec un enfant à charge et a un revenu imposable de 16.000 €. Elle achète une maison de 85.000 €.

1. Chèque habitat :

Montant forfaitaire : 1 x 125 € = 125 €
Montant variable : 1520 euros

**Soit un chèque habitat de : 125 € + 1.520 € = 1.645 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, elle aurait eu un avantage de 1.220 €.
Le Chèque Habitat lui apporte donc un avantage complémentaire annuel de 425 € soit une hausse de 35 %.

2. Access Pack :

Elle peut bénéficier d'un Access pack au taux de 2 % à rembourser en 30 ans. Elle va rembourser 3.761 €/an. Auprès d'une banque classique, à un taux de 4 %, elle aurait remboursé 4.828 €/an.

**Chaque année, grâce à l'Access Pack, elle économise 1.067 €/an.**

---

**Cas n°2 :** Sylvia et Julien sont des policiers qui ont des revenus nets imposables respectifs de 27.000 et 24.000 €. Ils ont un enfant. Ils contractent un crédit hypothécaire pour l'achat d'une maison.

1. Chèque Habitat :

Montant forfaitaire : 1 x 125 € = 125 €
Montant variable :

- Sylvia : 1520 € – ((27.000-21.000) x 1,275 %) = 1.443 €
- Julien : 1520 € – ((24.000-21.000) x 1,275 %) = 1.482 €

**Soit un total de : 125 + 1.443 + 1.482 = 3.050 €/an**

En comparaison, dans le système actuel, ils auraient eu un avantage de 2.440 €.
Le Chèque Habitat leur apporte donc un avantage complémentaire annuel de 610 € soit une hausse de 25 %.

2) Primes énergie et Ecopack

Ils font des travaux économiseurs d'énergie pour un montant de 6.000 €. Ils percevront, à titre de primes, 1.600 €.
Ne disposant pas des ressources financières suffisantes pour supporter le coût de ces travaux, ils obtiennent un écopack de 4.400 € pour le financement de leurs travaux.
Ils vont rembourser chaque année 440 €. Si le prêt avait été effectué auprès d'une banque au taux de 3.75% en 10 ans, ils auraient remboursé 527 €.

**Chaque année, ils économisent 87 €/an.**